

Projet éducatif de l'association Familles Rurales de Rocheservière

Présentation de l'organisateur

L'accueil de loisirs et périscolaire « La Farandole » est organisé par l'association Familles Rurales de Rocheservière, qui a pour but de répondre aux attentes et aux besoins des familles en milieu rural.

Le conseil d'administration de l'association est composé de parents bénévoles utilisateurs du service. Ce conseil décide des aspects administratifs, financiers et d'organisation touchant au fonctionnement de l'association et de ses services.

La Farandole accueille les enfants avant et après l'école, les journées des mercredis et des vacances scolaires.

Objectifs éducatifs

Public accueilli

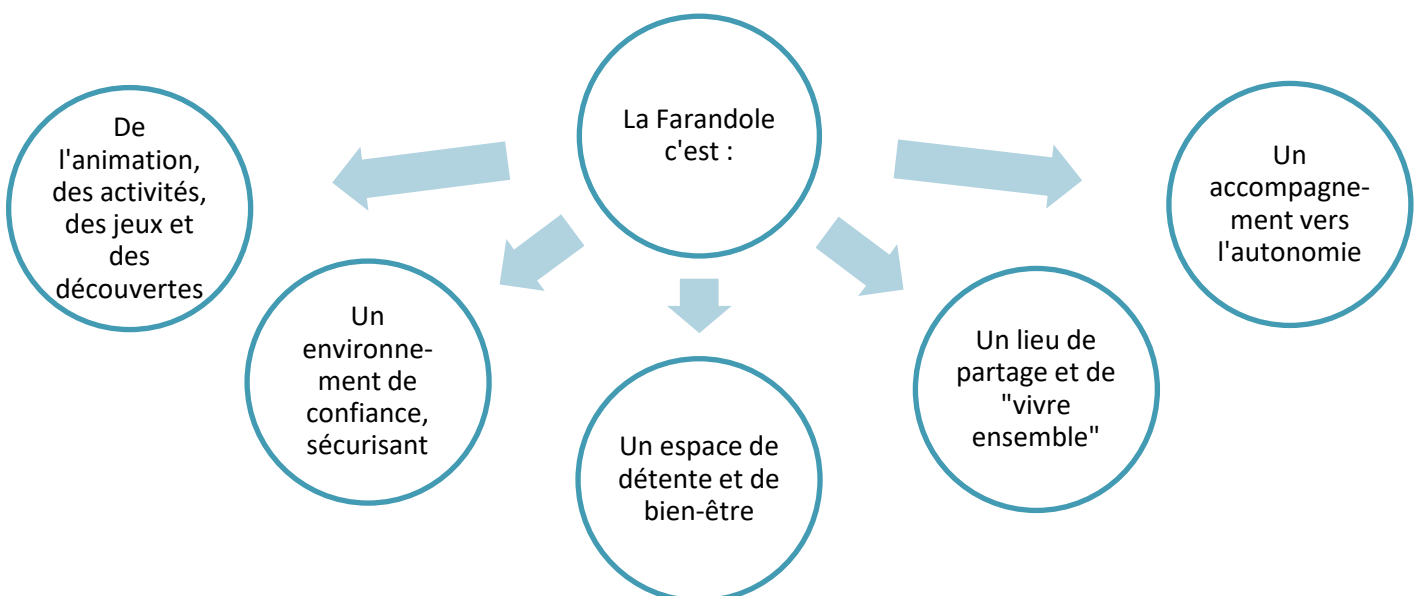
La Farandole accueille les enfants dès leur inscription dans un établissement scolaire et jusqu'à la fin de la scolarisation en école primaire (de 2 à 12 ans).

La Farandole peut accueillir les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap. Dans ce cas, un projet d'accueil individualisé sera mis en place si nécessaire afin de prévoir un encadrement approprié. La direction de la structure évalue chaque situation en concertation avec les familles et le cas échéant avec l'équipe de soin qui suit l'enfant au quotidien.

Activités proposées

L'équipe d'animation aura à charge de préparer des projets d'animation variés, avec des domaines d'activités variés, en respectant le rythme des enfants. Une alternance d'activités menées et d'activités libres sera mise en place.

Intentions éducatives



Les moyens matériels et financiers.

Les locaux

Les locaux de La Farandole se situent dans le complexe « Arbrasève » avec un restaurant scolaire et un EHPAD. La capacité d'accueil est de 150 enfants : 80 enfants dans La Farandole et 70 enfants dans le restaurant scolaire. Les locaux ont obtenu un agrément d'accueil par la SDJES et la PMI.

Horaires ouverture et modalités d'accueil

Afin de répondre aux attentes des familles, l'amplitude horaire d'ouverture est large : 7h – 19h.

L'inscription en accueil périscolaire et en accueil de loisirs (mercredis et vacances) peut se faire de manière régulière ou occasionnelle.

En accueil de loisirs, la possibilité est laissée aux familles d'inscrire leurs enfants à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

L'équipe pédagogique

L'association se réfère aux textes de la SDJES règlementant les accueils de loisirs en termes de nombre et de qualification des différents intervenants auprès des enfants.

La gestion quotidienne, la mise en place du projet pédagogique et l'animation est confiée à une directrice salariée, titulaire du DEJEPS, entourée d'animateurs(trices), titulaires du BAFA ou équivalent.

Une fiche de poste précise les missions de chacun.

L'équipe dispose d'un temps hebdomadaire pour la préparation des activités et d'un deuxième temps hebdomadaire d'échanges afin de réguler le fonctionnement de la structure et le développement de projets.

Budgets et tarifs

Un budget prévisionnel est établi chaque année et présenté en commune. Il prend en compte les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs.

Le tarif horaire est défini selon le quotient familial de la famille afin de permettre une accessibilité aux loisirs.

Outils d'informations et de communication avec les familles

La directrice est présente en journée et sur les temps d'accueil pour répondre aux sollicitations des familles.

Un site internet est mis en ligne et les informations sont mises à jour régulièrement.

Toutes les informations importantes sont affichées et envoyées par mail aux familles.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur est donné à toutes les familles à l'inscription permettant de connaître précisément le fonctionnement de l'accueil.

Ce règlement est révisé tous les ans et est modifié en fonction de l'actualité, des besoins et des contraintes de la structure.

Modalités d'évaluation et de suivi du projet

L'évaluation sera effectuée par le conseil d'administration de l'association et s'appuiera sur les évaluations faites à différents niveaux :

- au niveau de l'équipe de direction et d'animation : mise en œuvre du projet
- au niveau des enfants : intérêts pour les activités
- au niveau des parents : retours formels et informels sur les actions mises en place

Afin de réaliser une évaluation pertinente, une grille d'évaluation sera utilisée (indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Elle donnera lieu à une évaluation annuelle afin de réactualiser ou réajuster les objectifs mis en place.